



ASSEMBLEE
DES FRANÇAIS DE
L'ETRANGER

OLIVIER CADIC

CONSEILLER
POUR LE
ROYAUME-UNI



PO BOX 293
ASHFORD KENT
TN23 9AD
ROYAUME UNI

TEL+44
01233 620 176

o.cadic@
assemblee-afe.fr

WWW.UFEGB.COM

Ashford, Kent, le 16 Juillet 2007.

Monsieur le Président de la République,

Depuis plusieurs années, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) n'est plus en mesure de fournir un nombre de places suffisant pour répondre aux attentes des Français de Londres. L'agence s'est révélée incapable de créer un établissement supplémentaire à l'image du lycée Charles de Gaulle.

Par ailleurs, en l'absence de concertation avec toutes les parties prenantes de la communauté scolaire, personne n'a pu sérieusement évaluer le besoin financier de l'AEFE pour proposer un service de qualité face à une demande croissante. Des sources autorisées évoquent, cependant, le chiffre de plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Au demeurant, nous aurons vraisemblablement besoin d'une dotation de 50 millions d'euros pour la rentrée à Londres, le seul lycée Charles de Gaulle nécessitant au minimum 15 millions d'euros de dotation annuelle de compensation.

Récemment, la qualité de l'enseignement français fourni à Londres a été mise en cause, du fait, principalement, de restrictions budgétaires, et ce, en dépit des revenus substantiels tirés des frais d'écologie.

C'est la réputation de qualité de cet enseignement qui est en jeu, celle-là même qui incite nos compatriotes de l'étranger à vouloir scolariser leurs enfants en son sein.

C'est dans ce contexte que certains élus vous pressent de mettre en place à la rentrée de septembre 2007 la gratuité de l'enseignement pour les élèves de nationalité française, scolarisés dans le réseau de l'AEFE dès la classe de seconde, puis, à terme, pour la totalité des classes.

Cette mesure suscite l'inquiétude d'un nombre croissant de parents d'élèves et de personnalités éminentes de l'administration, car elle risque d'ébranler en profondeur un système déjà fragile.

En effet, prise dans l'urgence, la décision aura pour conséquence immédiate :

- D'accroître substantiellement la responsabilité financière de l'Etat français, face à un engagement de dépense difficile -voire impossible- à chiffrer, et donc non maîtrisé,
- De générer un afflux de dossier de candidatures et donc un allongement des listes d'attente, entraînant inmanquablement frustration et colère chez les parents dont les enfants se verront refuser l'accès à l'enseignement par manque de place.

En outre, comment ne pas relever les questions de principe que poserait la gratuité, en Grande Bretagne, mais aussi partout ailleurs dans le monde :

- N'y a-t-il pas un problème d'équité fiscale dans le fait d'offrir une école française gratuite pour tous les Français situés en dehors des frontières, alors que ces derniers payent leurs impôts dans un pays étranger ?

- N'y a-t-il pas problème, en particulier vis à vis des ressortissants d'autres états de l'U.E., dans le fait d'offrir une école française, gratuite pour les seuls expatriés français - de Londres ou d'ailleurs - mais payante pour tous les autres ? Beaucoup, parmi les Européens convaincus, ne manqueraient pas d'y voir une marque négative de discrimination et, parmi les meilleurs amis de la France, des voix pourraient s'élever pour déplorer ce recul insidieux des engagements de notre pays.

- N'y a-t-il pas problème à montrer ainsi un « mauvais exemple » : comment réagir le jour où certains pays étrangers, s'inspirant du simple principe de réciprocité, réclameraient l'ouverture, sur notre sol, d'écoles gratuites pour leurs ressortissants ? N'y aurait-il pas là le germe d'une entrave radicale à la politique d'intégration que vous avez préconisée ?

Comme vous nous l'avez dit à Londres en janvier dernier et tout au long de votre campagne, l'assistantat est le contraire de la responsabilité. J'ai activement soutenu votre candidature auprès de la colonie française de Grande Bretagne pour des idées comme celle-là. Or, la gratuité ne renforcera certainement pas la nécessaire responsabilisation de nos compatriotes.

La solution pourrait se trouver ailleurs. La situation de l'AEFE présente, en effet, et pour les mêmes raisons, de nombreuses similitudes avec les difficultés rencontrées par les universités françaises. Dans ces conditions, pourquoi ne pas appliquer au réseau de l'AEFE, la politique d'autonomie et de responsabilité des acteurs comme des bénéficiaires locaux, que vous préconisez pour les universités ?

Cela allègerait les finances publiques de centaines de millions d'euros et permettrait d'évacuer les risques substantiels que pose la gratuité.

Je sais que ma position, critique vis à vis de la gratuité, m'écarte de celle d'un grand nombre d'élus. Pour autant, j'ai considéré qu'il était de mon devoir de vous faire part de ces réflexions. Je ne peux que souhaiter ardemment qu'elles puissent participer à la réussite de votre action.

Je vous prie, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir accepter les assurances de ma haute considération et de mes respectueuses salutations.

Olivier CADIC
Conseiller à l'AFE pour le Royaume-Uni

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
FRANCE